

undefined - dimanche 20 mars 2022

ACTU | Beaujolais

BEAUJOLAIS/OUEST RHODANIEN

Le Département émet un avis défavorable à la cartographie de zones à éoliennes

A.K.



La carte indiquant des zones propices à l'installation d'éoliennes a reçu un avis défavorable du Conseil départemental. Photo illustration Progrès / Yoann TERRASSE

Dans un rapport, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal) - dépendant du ministère de la Transition écologique - a créé une carte avec des zones où l'installation d'éoliennes y serait propice. De nombreuses zones se situent dans le Haut Beaujolais et dans l'Ouest rhodanien. Pour rappel, [le premier parc éolien du Rhône est en fonctionnement depuis décembre 2020 à Valsonne](#).

Le rapport et cette carte ont reçu un avis défavorable par le conseil départemental. Il y pointe la non-réception de tous les éléments d'appréciation de la démarche par la Dréal, le délai très court pour étudier la cartographie, mais également une « méthode utilisée insatisfaisante aux regards des enjeux environnementaux ». Bruno Peylachon, conseiller départemental, mais également maire de Tarare, a porté cet avis défavorable lors du dernier conseil départemental. « Ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme que nous émettons un avis défavorable », insiste-t-il.

• Un avis défavorable qui fait écho

Sur les enjeux environnementaux, le conseil départemental relève l'absence de prise en compte des espaces naturels sensibles et des zones humides. Il note également que le Haut Beaujolais et l'Ouest rhodanien portent des enjeux importants en matière de biodiversité. « On a besoin de cette cartographie pour évaluer la faisabilité de ces installations », explique Bruno Peylachon. Il ajoute : « Ces cartes sont faites pour étudier la faisabilité et si les fichiers sources ont été transmis en temps et en heure, on aurait potentiellement émis un avis favorable ».

Un avis défavorable qui fait écho avec celui de [l'enquête publique concernant l'installation de sept éoliennes](#) à cheval sur les départements du Rhône (Joux) et de la Loire (Machézal et Saint-Cyr-de-Valorges).